

La reconnaissance administrative du handicap

La reconnaissance administrative du handicap est un processus essentiel permettant aux personnes en situation de handicap d'accéder à des droits spécifiques afin de favoriser leur inclusion sociale et professionnelle. En France, cette reconnaissance repose principalement sur l'intervention des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), qui instruisent les demandes et attribuent les aides adaptées.

Les dispositifs de reconnaissance du handicap

La reconnaissance administrative du handicap s'effectue à travers plusieurs dispositifs :

- La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)  : Elle permet aux personnes concernées de bénéficier d'aménagements dans le cadre professionnel (adaptation du poste, accompagnement spécialisé, accès à la formation, etc.).
- L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)  : Destinée aux personnes dont le handicap réduit significativement la capacité de travail, elle vise à garantir un revenu minimum.
- La Carte Mobilité Inclusion (CMI)  : Elle permet d'obtenir certains avantages en matière de transport et de stationnement.
- L'Orientation en établissement spécialisé  : Pour les personnes dont le handicap nécessite un accompagnement médico-social adapté.

Les missions de la MDPH

Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) ont été instituées par la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Elles assurent un rôle central dans l'accompagnement et l'orientation des personnes en situation de handicap.

1. Accueil, information et accompagnement 

Les MDPH sont chargées d'informer les personnes handicapées et leurs familles sur leurs droits, les dispositifs d'accompagnement existants et les démarches administratives à entreprendre. Elles assurent également un accompagnement personnalisé.

2. Évaluation des besoins et orientation 🔎

Une équipe pluridisciplinaire analyse la situation de chaque demandeur pour déterminer les aides et aménagements adaptés. Cette évaluation prend en compte l'environnement, les capacités et les aspirations de la personne.

3. Instruction des demandes et attribution des aides 📋

- Les MDPH instruisent les demandes de prestations, telles que :
 - La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) 🗂️
 - L'Allocation aux adultes handicapés (AAH) et l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) 💰
 - La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) 🛠️
 - La Carte Mobilité Inclusion (CMI) 🚗

4. Coordination des acteurs du handicap 🤝

Les MDPH assurent le lien entre les différents partenaires impliqués (Éducation nationale, employeurs, services sociaux, établissements spécialisés) pour garantir une prise en charge cohérente et adaptée.

5. Suivi des décisions et accompagnement dans la durée 🗓️

Les MDPH veillent à la mise en œuvre des décisions prises par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) et accompagnent les bénéficiaires dans l'évolution de leurs besoins.

Contacts de la MDPH de la Savoie 📞

Pour les habitants d'Aix-les-Bains, la MDPH la plus proche est située à Chambéry :

- Adresse : 110 rue Sainte Rose, 73000 Chambéry
- Téléphone : 04 79 75 39 60
- Email : mdph@mdph73.fr
- Site web : MDPH de la Savoie
- Horaires d'accueil téléphonique : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

- Horaires d'accueil physique : Du lundi au jeudi, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30. Fermé le vendredi.

Des permanences sont également organisées à Aix-les-Bains pour faciliter l'accès aux services de la MDPH. Pour connaître les dates et prendre rendez-vous, contactez le 04 85 05 25 09

Et la RQTH?

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) offre de nombreux avantages pour les personnes en situation de handicap, tant sur le plan professionnel que personnel. Voici quelques statistiques récentes illustrant l'intérêt de cette reconnaissance :

- **Accès à l'emploi** : En 2020, environ 2,7 millions de personnes étaient titulaires d'une reconnaissance administrative de handicap, représentant 6,5 % de la population âgée de 15 à 64 ans. Cette reconnaissance facilite l'accès à des mesures d'accompagnement vers l'emploi, telles que l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, l'accès facilité à la fonction publique et des formations adaptées.
francetravail.org
- **Aménagements du poste de travail** : La RQTH permet de bénéficier d'aménagements spécifiques du poste de travail, tels que l'adaptation des horaires, la mise en place d'équipements spécifiques ou l'aménagement des espaces de travail. Ces mesures favorisent le maintien dans l'emploi et améliorent les conditions de travail des bénéficiaires.
ce-expertises.fr
- **Aides financières et formations** : Les titulaires de la RQTH ont accès à des aides financières, notamment des subventions de l'Agefiph pour financer des équipements ou des formations. Ils bénéficient également d'une majoration des droits au Compte Personnel de Formation (CPF), facilitant ainsi le développement de leurs compétences professionnelles.
ce-expertises.fr

Il est important de noter que, malgré ces avantages, certaines personnes hésitent à demander la RQTH en raison de démarches administratives perçues comme complexes ou par crainte de stigmatisation. Cependant, les bénéfices associés à cette reconnaissance, tels que la sécurisation de l'emploi et l'accès à des dispositifs d'accompagnement, sont significatifs et contribuent à une meilleure inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap.

En conclusion, la RQTH constitue un levier essentiel pour améliorer la qualité de vie au travail des personnes handicapées et favoriser leur insertion professionnelle. Il est donc

fortement recommandé aux personnes concernées de solliciter cette reconnaissance afin de bénéficier des dispositifs et aides disponibles.

Conclusion

Les MDPH constituent un guichet unique pour toutes les démarches liées au handicap. Leur mission est d'assurer une évaluation individualisée des besoins et de garantir l'accès aux dispositifs de compensation, favorisant ainsi l'inclusion et l'autonomie des personnes en situation de handicap. 

N'oubliez pas, le handicap n'est pas une fatalité. En parler et solliciter de l'aide est une démarche positive qui vous permettra d'améliorer votre qualité de vie et de participer pleinement à la société. 

Pour en savoir plus :

[Le parcours d'un dossier MDPH : une vidéo pas à pas](#)

[Tout savoir sur la RQTH](#)

[Comment obtenir la reconnaissance de votre handicap \(RQTH\) ?](#)

